

Mon employeur refuse d'ecrire les conditions amiables de rupture

Par ben35, le 20/04/2010 à 16:57

Bonjour,

Voila ma situation .Gerant d'une station essence d'un grand groupe depuis 5 ans . J'ai creer ma sarl afin de travailler pour eux .Je suis remunerer par eux aussi .lls vous font des contrats de 3 ans. Je suis donc a mon 2eme contrat .Suite a de nombreux evenement idependant de ma volonte (travaux entrenant la fermeture de la station par exemple) , un deficite c'est creuser petit a petit .. Aujourd'hui on me demande gentilement de rompre mon contrat le plus vite possible . Ils veulent donner la station a un ancien qui est à un an de la retraite et dont la station va etre detruite.

Mon employeur refuse de m'ecrire les conditions de depart a l'amiable .Il joue sur le fait que plus je resterais plus le deficite sera important . Ils se sont engagés verbalement a me rembourser entre 13 000 et 15000 euros .En fait je reprend ma mise de depart ainsi que quelques prime s.Il faut que je parte quasi tout de suite . Je leur ai demander par AR de m'ecrire tout cela il refuse ..

Peuvent il appliquer de telles pratique? Vers qui puis je me tourné??

Merci de votre aide.. cdt benoit

Ps: desole pour les fautes :-)